

Date de dépôt : 26 août 2009

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : M. Uli Windisch ne met-il pas en péril la réputation de qualité de l'enseignement universitaire genevois ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 juin 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

M. Uli Windisch enseigne depuis de nombreuses années à l'Université de Genève, tout en suscitant régulièrement la polémique en raison de ses prises de position publiques qui manquent singulièrement de références scientifiques, donnant l'image peu flatteuse de compétences dignes du café du commerce, même si elles ont pour certains le mérite de flatter et conforter les idées les plus brunâtres répandues dans notre société par des partis extrémistes tels que l'UDC.

En 2003, pour avoir défendu publiquement, dans certains cas, la lapidation des femmes, un enseignant genevois avait été contraint de quitter l'enseignement public genevois. Le gouvernement expliquait alors que l'apologie d'une telle pratique était contraire à la fois aux valeurs de la république et aux principes des droits de l'Homme, que l'école genevoise ne pouvait enfreindre.

Le 14 mai dernier, dans la rubrique "invité" du quotidien "Le Nouvelliste", le professeur de sociologie de l'Université de Genève Uli Windisch a publié un texte qui, à défaut de constituer une négation des droits de l'Homme, met sérieusement en doute ses compétences scientifiques et, par là même, jette le discrédit sur la haute école qui l'emploie.

Que M. Windisch éprouve un dégoût viscéral pour l'idée de socialisme, et abhorre les partis socialiste et écologiste suisses, c'est évidemment son droit. C'est également son droit de le clamer haut et fort. La question est ici de

savoir si M. Windisch, étant donné la fonction et l'institution qu'il représente, peut utiliser n'importe quelle manière pour le faire.

Un scientifique, un professeur d'université, même dans le domaine des sciences sociales est, nous semble-t-il, tenu d'aborder son champ d'étude de manière neutre. Comme le rappelait l'historien et philosophe français Henri-Irénée Marrou dans un ouvrage sur la connaissance historique, un bon historien se devait d'être capable de mettre entre parenthèses ses propres convictions pour atteindre la compréhension de l'autre: "(...) la rencontre d'autrui suppose, exige, que nous "mettions en suspens", placions entre parenthèses, oublions pour le moment ce que nous sommes pour nous ouvrir sur cet autrui". Il ajoutait également que "cela n'est pas donné à tous; chacun de nous a rencontré dans la vie des hommes qui se révèlent incapables de s'ouvrir, de prêter attention à autrui (de ces gens dont on dit qu'ils n'écoutent pas quand on leur parle): de tels hommes feraient de bien mauvais historiens".

On peut transposer cette exigence à la sociologie et examiner, de ce point de vue, le texte de M. Windisch, dont le titre, à lui seul - "Notre ennemi: le socialisme de la démagogie et des bas instincts" - exprime une vraie mise entre parenthèses des convictions de son auteur rétribué à l'année, rappelons-le, pour tenter de comprendre et de donner à comprendre la société dans laquelle nous vivons, et non pour tenter de la déformer à l'image de ses propres fantasmes.

Plus loin, s'en prenant aux déclarations du ministre allemand Peer Steinbrück quant au secret bancaire suisse, là où l'on attendrait une analyse éclairée de la part d'une autorité universitaire, c'est un torrent de haine, d'approximations et d'amalgames que déverse M. Windisch: "Nous n'allons pas nous abaisser à la même démagogie et vulgarité, en rappelant «Aux» Allemands qu'ils ont l'habitude de s'en prendre aux Autres et aux minorités jusqu'à les exterminer par millions et qu'ils se sont acharnés à construire des camps de concentration et des fours crématoires de plus en plus «performants» pour éliminer de plus en plus de Juifs et de plus en plus vite". Et d'ajouter ce raccourci saisissant: "Ou encore que Hitler était socialiste avant de devenir nazi", une thèse - Hitler aurait été, selon M. Windisch un sincère partisan du socialisme internationaliste du début du 20^{ème} siècle, si l'on comprend bien - qui ferait rire n'importe quel historien débutant. Et nous ne commenterons même pas ici le rapport qu'il pourrait exister entre la critique d'une politique fiscale d'un pays voisin et la mise en œuvre de l'Holocauste...

En conclusion, M. Windisch lance son cri du cœur partisan: "En attendant on peut toujours recommander de ne plus voter pour les socialistes et les Verts

qui ne sont pas capables de défendre fermement notre pays, pays qui n'est certes pas parfait mais qui a constamment le souci de s'autocorriger plutôt que d'accuser les Autres?"

On relèvera au passage que si les propos du ministre allemand Peer Steinbrück ne sont pas marqués du sceau de l'élégance et de la finesse, il n'en demeure pas moins que d'autres ministres d'autres pays européens ont également eu l'occasion d'exprimer des avis remettant en cause les pratiques fiscales amORAles de la Suisse. On citera au hasard l'actuel ministre français du budget, M. Eric Woerth, qui n'a à notre connaissance que peu de liens avec le socialisme dénoncé par M. Windisch, puisqu'il appartient au gouvernement de Nicolas Sarkozy, le petit chouchou de toute la droite helvétique...

La question, encore une fois, n'est pas ici de savoir si le citoyen Windisch a le droit ou non de publier des textes contenant une argumentation et une logique dignes d'une dissertation de deuxième année d'école primaire (heures de rattrapage). La question est de savoir si, laissant libre cours à son véritable niveau intellectuel - "il n'est pas donné à tout le monde" d'aborder la réalité et l'Autre avec empathie - ses haines et obsessions personnelles, il est encore crédible dans un rôle où la neutralité, la nuance, la volonté et la capacité d'expliquer et expliciter des phénomènes sociaux devraient constituer l'un des garants scientifiques de l'Académie qui l'emploie. En d'autres termes, il s'agit ici de savoir si le professeur Windisch n'a pas commis, en publiant ce texte, une faute professionnelle grave, de nature à mettre en péril la réputation de qualité de l'enseignement universitaire genevois, d'autant plus que les projets de formation en journalisme proposés par M. Windisch à l'Université de Genève ont déjà suscité des doutes sérieux de la part des professionnels concernés.

Le Conseil d'Etat peut-il en l'occurrence nous donner quelques garanties quant à la façon dont il entend, avec le Rectorat, préserver la réputation de qualité de l'enseignement universitaire genevois ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat saisit l'opportunité de cette interpellation pour clarifier d'une part la mission de l'Université telle qu'elle découle de la loi sur l'Université du 13 juin 2008 et de préciser les engagements pris par l'alma mater pour garantir la qualité de son institution.

Premièrement, la loi sur l'Université à son article 2, alinéa 1, confie à l'institution universitaire genevoise, l'enseignement supérieur de base et approfondi, la recherche scientifique fondamentale et appliquée et la

formation continue. En outre, « [...]elle travaille selon les principes d'objectivité, de discussion ouverte et de réfutabilité qui fondent une démarche intellectuelle rationnelle ».

Ceci suppose que tout en garantissant la liberté académique, l'Université se dote de règles éthiques et déontologiques conformes à sa mission et les moyens de veiller à leur respect. A cet effet, un comité d'éthique et de déontologie a été récemment nommé par le Conseil d'Etat et représente donc l'organe compétent pour se prononcer sur les dossiers dont il est saisi dans le cadre des dispositions légales précitées. Ceci est par ailleurs le cas pour les propos que M. Windisch a tenus dans le *Nouvelliste* du 14 mai 2009.

Quant à la qualité d'une institution d'enseignement universitaire, celle-ci est régie par un dispositif complexe reposant sur un nombre important de critères qui ne sauraient être réduits à l'appréciation de la qualité d'un unique membre de la communauté universitaire par exemple. D'une part, l'Université de Genève, à l'instar des autres universités suisses, est régulièrement auditée par l'organe d'accréditation suisse (OAQ) et elle procède, d'autre part, à l'évaluation de ses enseignements dont le suivi est assuré par les instances chargées, au sein de chaque faculté, de veiller à la qualité des enseignements fournis. Concernant les mandats du corps enseignant, ceux-ci sont soumis à des procédures de renouvellement subordonnées à un certain nombre de conditions comme les aptitudes pédagogiques, scientifiques, d'organisation et de gestion qui doivent correspondre aux exigences fixées par le rectorat et les décanats des unités principales d'enseignement et de recherche.

Par ailleurs, le Conseil d'Etat et l'Université ont convenu d'un certain nombre d'objectifs de qualité formalisés dans une Convention d'objectifs (COB). L'Université se doit notamment de renforcer l'attractivité de la formation par une offre en prise avec les besoins des étudiants et de la société, d'assurer l'excellence de la recherche scientifique et sa contribution à la résolution des questions de société dans un cadre éthique reconnu ou encore de promouvoir l'égalité des chances et la démocratisation des études. C'est bien l'ensemble de ces aspects qui forgent la réputation de l'Université de Genève et qui doivent être soutenus comme le Conseil d'Etat en a convenu d'entente avec les autorités universitaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert HENSLER

Le président :
David HILER